Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

BERGERAC SUD DORDOGNE
laCAB

PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION
Fiches de présentation des PDA par monument

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

Gageac-et-Rouillac

Périmètre délimité des abords

Château de Gageac

24 240 Gageac-et-Rouillac

Crédit photo : château-gageac.com

Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

Contexte local

Ce château est l'un des plus importants du sud Bergeracois, sur la route des vins à 18 km de Bergerac et 12 km de Sainte-Foy-la-Grande. Il domine la vallée de la Dordogne au milieu du vignoble.

Contexte historique

Le site

Sa situation est choisie pour être la place forte avancée du château de Duras. Duras est situé à une vingtaine de kilomètres au sud et il appartient aux ducs du même nom.
Gageac fait face à un autre château d'importance considérable, La Force, se trouvant sur les coteaux qui lui font face.

À l'origine, cette place forte est uniquement constituée d'une tour carrée en pierre que l'on appelle « donjon », située à l'ouest. Elle date des XIe et XIIe siècles. Ce donjon, alors défendu par des fortifications en bois, est le seul bâtiment en pierre. Dominant la plaine de Gardonne, cette tour, située à l'ouest du château, était à l'époque et sous la domination anglaise, un poste avancé du château de Duras. Le corps du logis, relativement imposant, fut rajouté au XIVème siècle.

Cette extension a été complétée vers 1650 par une seconde tour carrée, donnant ainsi son harmonie à l'ensemble de la construction. Des douves sèches entourent les bâtiments à l'est, au sud et à l'ouest, tandis que la partie nord, aujourd'hui asséchée, était à l'époque occupée par des marécages. Une enceinte crénelée, munie d'un chemin de ronde et flanquée d'échauguettes défend l'ensemble de l'édifice.

Au fil de la visite et sur la partie sud du château, le visiteur pourra encore observer, sur la route menant de Gageac au lieu-dit «le Martinaud», une ancienne allée de mûriers, plantés vers 1873 pour l'élevage du ver à soie. Sous le règne de Philippe VI, le château de Gageac, à l'origine forteresse, a tout d'abord été la possession d'Arnaud II de Durfort. Ce seigneur, issu d'une puissante famille qui possédait le château de Duras, était à l'époque un fidèle allié du roi d'Angleterre.

En 1377, tandis qu'un régiment de l'armée française conduit par le duc d'Anjou, du Guesclin et le maréchal de Sancerre vient libérer la Guyenne du joug anglais, une partie des troupes décide d'assaillir le château de Gageac. L'édifice est investi dès le début octobre et le siège va durer cinq jours. Devant les efforts combinés des illustres capitaines défendant la cause française, la place se rend enfin aux alentours du 9 octobre 1377. La seigneurie de Gageac se voit alors rendue par le duc d'Anjou au comte Archambaud V de Périgord.

Le château de Gageac continuera ensuite de traverser les nombreuses et sombres périodes de la guerre de Cent Ans commencée en 1345. Au terme de ce conflit, l'édifice tombera finalement dans l'abandon pendant de nombreuses années avant que Michel de Chassaignes, seigneur de Génissac, n'en fasse l'acquisition en 1490.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

Le château entrera ensuite dans la famille parlementaire d' Essenault de Castelnau, puis dans la famille de Reclus. En 1824, il va devenir la propriété de Michel Doussault de la Primaudaye. Depuis maintenant plus de six générations, le château de Gageac est la propriété de la famille de la Verrie de Vivans, originaire de Siorac en Périgord.

(Carte : Carte Etat-Major XIXème siècle / géoportail)

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

Château de Gageac

24 240 Gageac-et-Rouillac

Château de Gageac inscrit par arrêté du 27 septembre 1948

Son architecture aux lignes simples et imposantes fait de ce château-fort l'un des plus harmonieux de la région. Dans une cour fermée par des remparts cernés de tours et d'échauguettes, le château a conservé son corps de logis barlong accosté de tours carrées à mâchicoulis et fenêtres à meneaux. Dans la cour intérieure, porte Louis XIV avec heurtoir en fer forgé.

Château de Gageac (échauguette)
(Photo : wikipedia)

Château de Gageac
(Photo : wikipedia)

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

descriptif des abords

Le Château de Gageac est longé sur sa frange sud par une route communale qui constitue également la voie touristique des GR 6 et 654 Ouest.

Le Château s'inscrit dans un écrin paysager à proximité immédiate avec en particulier d'un parc arboré de cèdres sur la frange ouest qui annoncent la présence d'un patrimoine remarquable.

L'espace boisé qui jouxte la frange est du Château sert lui d'espace tampon vis-à-vis du hameau ancien situé à proximité. Par ailleurs, une urbanisation plus diffuse ponctue la campagne alentour en particulier au nord et à l'est du site.

Il est à noter que des vues lointaines de l'édifice sont perceptibles depuis la route en direction de Gardonne qui contourne le site par le nord et suit la pente descendante vers la vallée de la Dordogne. Le Château s'inscrit bien dans ce case dans une position de promontoire contrairement aux perceptions depuis le plateau viticole au sud.

justification du périmètre

Compte-tenu de l'alternance de vues dégagées ou fermées selon la présence des espaces boisés et de la topographie ; compte-tenu également de la présence du parc arboré de cèdres qui créé un écrin paysager qui accompagne et annonce le Château, le périmètre de protection nécessite une adaptation qui doit encadrer les modalités de gestion de l'urbanisation en particulier sur la frange est de l'édifice.

Le nouveau périmètre doit permettre d'éviter que le mitage historique (bâtiments anciens) des espaces alentours se transforment en un mitage plus contemporain qui dénaturerait la cohérence et l'ambiance du site en banalisant le paysage.

Enfin, le nouveau périmètre doit garantir le maintien des perceptions lointaines de l'édifice dont la présence se laisse deviner progressivement, notamment par las axes de communications provenant de l'est et du nord.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

périmètre de protection actuel

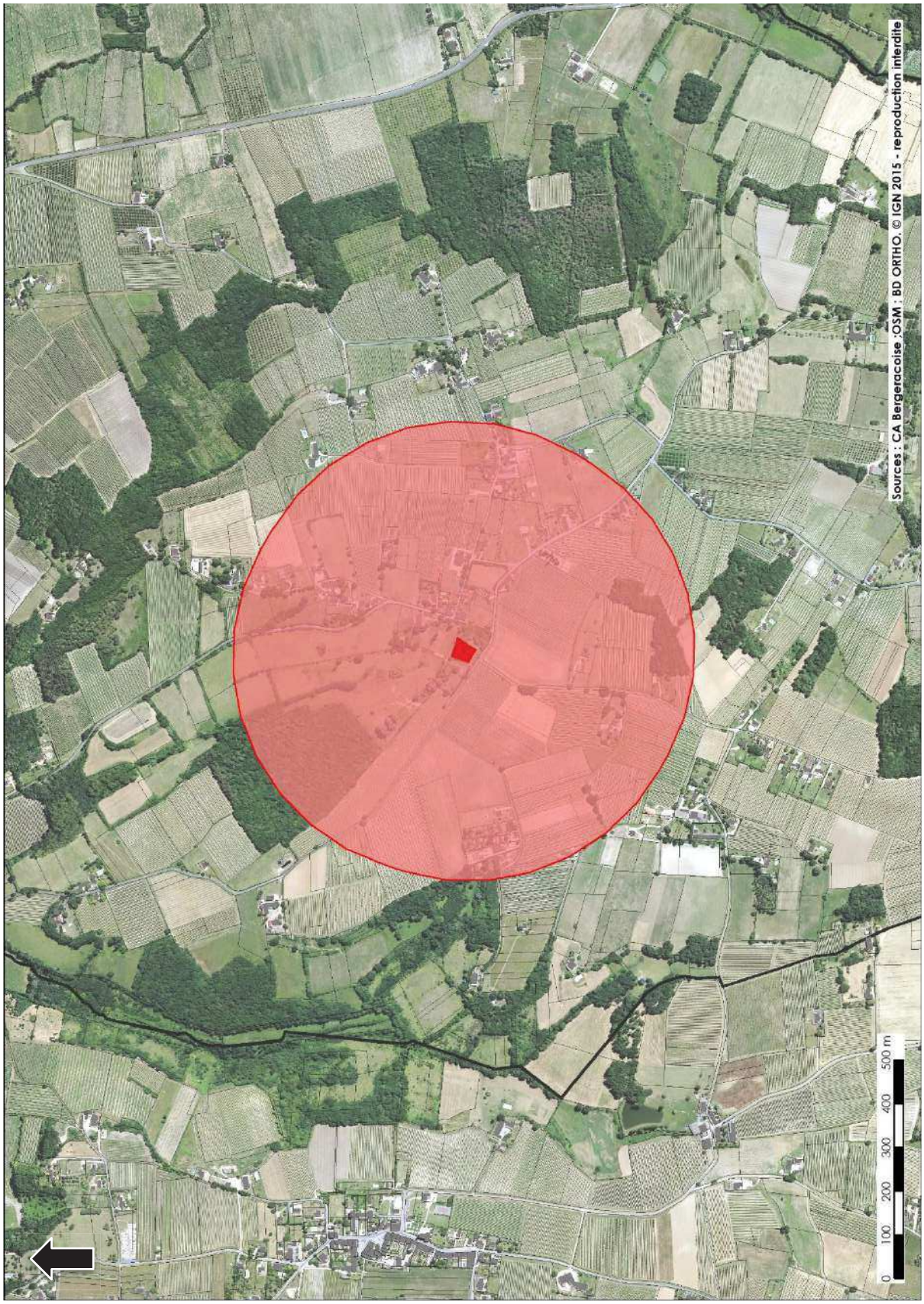

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE
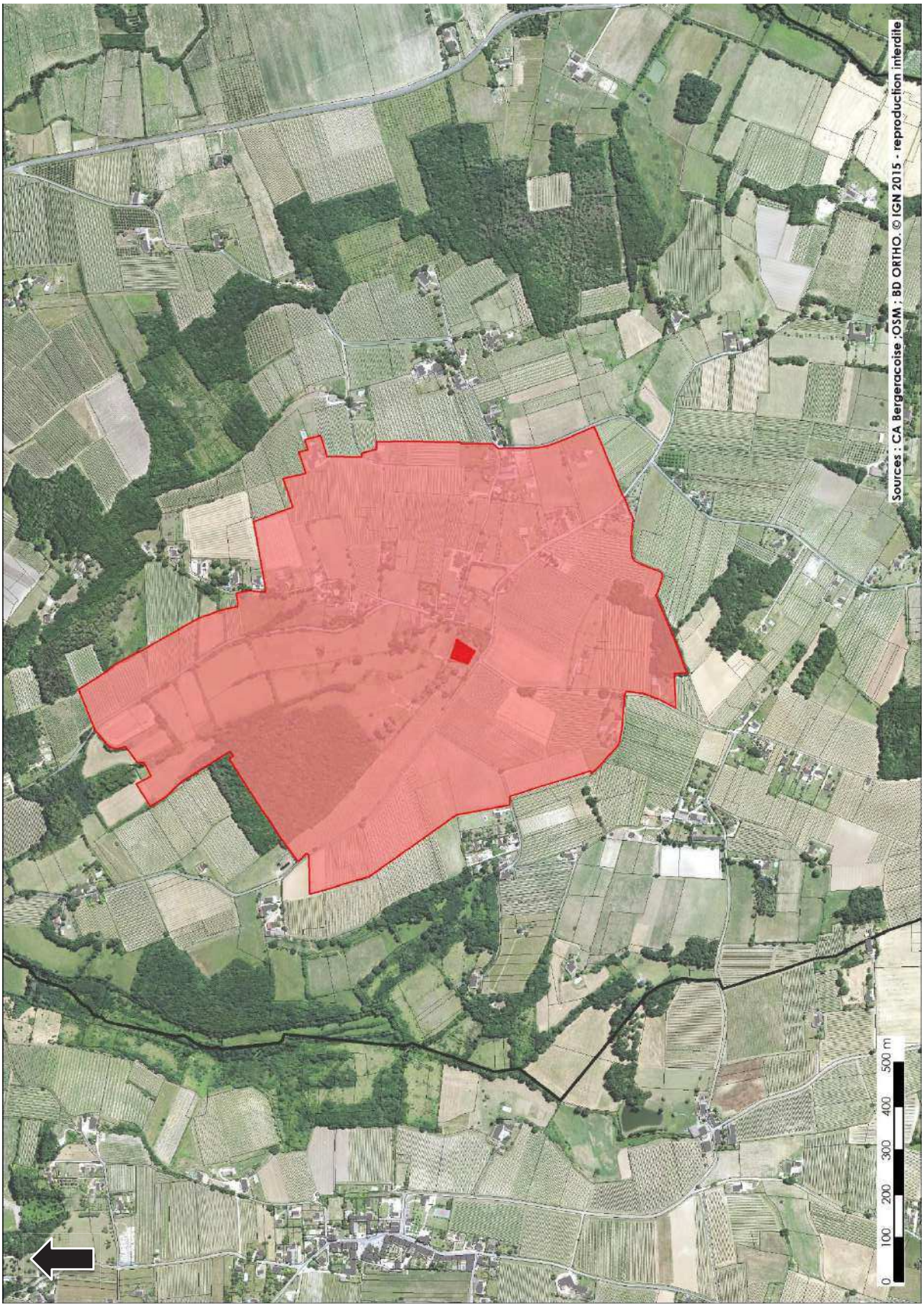
périmètre de protection délimité des abords proposé